Nagelmackers Institutional

Sicav publique à compartiments multiples de droit belge Organisme de placement collectif qui répond aux exigences de la directive 2009/65/CE Société Anonyme

86C Avenue du Port bte 320, 1000 Bruxelles *RPM Bruxelles 0448.486.527*

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Madame, Monsieur, cher actionnaire,

Nous vous informons par la présente des modifications ci-dessous qui seront incluses dans la prochaine version du prospectus en date du 15 décembre 2023. Certaines des modifications s'appliquent à tous les compartiments et sont reprises dans la partie générale du prospectus. Celles-ci sont reprises ci-dessous. En outre, certains changements concernent des compartiments spécifiques. Celles-ci sont reprises par la suite.

Stock split

Les actionnaires sont informés que le Conseil d'administration a décidé d'effectuer, à compter du 15 décembre 2023, une division des actions de capitalisation de la classe d'actions R du compartiment European Equity Large Cap (Isin BE0161746475). Cette division impliquera une scission d'1 action en 50 nouvelles actions.

La valeur nette d'inventaire du 15 décembre 2023 sera modifiée pour tenir compte de cette division. Les ordres de souscription, de remboursement et de conversion de cette classe d'action, reçus le 14 décembre 2023, après 14h00, seront réglés sur base de la valeur nette d'inventaire du 15 décembre 2023, compte tenu de la "division" des actions.

Modifications applicables à tous les compartiments

ADRESSE DE BANK NAGELMACKERS

Suite au déménagement de Banque Nagelmackers S.A., le gestionnaire de portefeuille de la Sicav, l'adresse a été changée à la rue Montoyer 14, à 1000 Bruxelles.

RÉDUCTION DE LA COMMISSION DE GESTION

La commission de gestion des classes d'actions R et lc du compartiment Variable Term a été réduite de 0,60 % à 0,45 % et de 0,40 % à 0,25 %, respectivement.

AJUSTEMENT DE LA STRUCTURE DES COÛTS

Le gestionnaire de portefeuille percevra une commission supplémentaire de 0,03 % de l'actif net pour la gestion de portefeuille des compartiments répondant aux exigences de transparence de l'article 8

du Règlement SFDR. Cette rémunération sert à couvrir une partie des frais de recherche engagés par le gestionnaire de portefeuille.

POLITIQUE ESG

La politique ESG des compartiments existants a été réécrite avec ces changements les plus importants :

- La politique d'exclusion de la Sicav a été adaptée conformément à la politique d'exclusion du gestionnaire de portefeuille, Banque Nagelmackers;
- Les méthodes de calcul ESG des différents compartiments ont été alignées au modèle de notation ESG interne de Banque Nagelmackers. Il en résulte un modèle unique pour toutes les stratégies avec des scores ESG sur une échelle de 1 (le meilleur) à 10 (le pire), ainsi que les indicateurs des principaux impacts négatifs (Principal Adverse Impact, PAI).
- L'approche « Best-in-class » du modèle de notation ESG interne de Banque Nagelmackers a été repris, ce qui signifie que les actifs avec les 3 catégories ESG les plus faibles, allant de 8 à 10, sont exclues.

INFORMATIONS SUR LA TAXONOMIE DE L'UE ET LES PRINCIPAUX EFFETS NÉGATIFS SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

Un texte sur la taxonomie de l'UE a été ajouté.

SYNTHÈSE DES INDICATEURS DE RISQUE ET COUTS ACTUELS

Conformément au Règlement délégué 2017/653, un nouveau texte a été inclus pour décrire la synthèse des indicateurs de risque et les coûts actuels (qui incluent désormais également les frais de transaction).

UTILISATION D'INDICES DE RÉFÉRENCE

Un texte sur l'utilisation des indices de référence a été ajouté. Il est fait référence aux indices de référence pertinents pour les différents compartiments :

Compartiment	Référence/Indice	Gestionnaire de l'Indice	Inscription au registre ESMA
European Equity Large Cap	MSCI EMU NR Index (libellé en EUR)	MSCI Limited	Oui
Medium Term	Bloomberg Euro-Aggregate Treasury 1-3 Year Total Return Index	Bloomberg Index Services Limited	Oui
Variable Term	Bloomberg Euro-Aggregate Treasury Total Return Index	Bloomberg Index Services Limited	Oui

DESCRIPTION DES ACTIONS, DROITS DES ACTIONNAIRES ET POLITIQUE COMMERCIALE

Les nouvelles classes d'actions suivantes seront disponibles :

- actions de la classe P: la classe d'actions P est réservée aux investisseurs disposant d'un ou plusieurs mandats de gestion discrétionnaire en cours auprès de Banque Nagelmackers;
- actions de la classe S: les actions de classe S sont proposées aux personnes physiques et morales avec une souscription initiale minimale de 5 000 000,00 EUR;
- actions de la classe S-Ic: La classe d'actions S-Ic s'adresse uniquement aux investisseurs institutionnels ou professionnels agissant pour leur propre compte. La souscription initiale minimale est de 5 000 000,00 EUR.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Une phrase a été ajoutée indiquant que la rémunération des membres du conseil d'administration ne dépend pas de la performance en matière de durabilité de la Sicav.

OPERATIONS AUTORISEES SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

La phrase suivante a été ajoutée sous « Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés » : 'Les instruments financiers dérivés peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10 %. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non.'

SÛRETÉS FINANCIÈRES POUR LES TRANSACTIONS SUR DÉRIVÉS DE GRÉ À GRÉ

Afin de se conformer à la directive ESMA 2014/937, une politique de garantie a été incluse dans le prospectus concernant les garanties pour l'utilisation éventuelle de produits dérivés de gré à gré (dérivés).

SUPPRESSION DE LA DÉROGATION

Pour les compartiments Nagelmackers Institutional Variable Term et Nagelmackers Institutional Medium Term, une dérogation avait été obtenue dans le passé pour « investir jusqu'à 100% de ses actifs dans différentes émissions de titres et instruments du marché monétaire qui sont émis ou garantis par un état membre de l'espace économique européen, ses autorités locales, un état qui n'est pas membre de l'espace économique européen ou des organismes internationaux de droit public dont font partie un ou plusieurs états membres de l'espace économique européen ». Cette dérogation a été supprimée et levée.

Modifications applicables à l'un des compartiments

Nagelmackers Institutional European Equity Large Cap

2.1 Objectif du compartiment

Concernant les actions dans lesquelles des investissements peuvent être réalisés, la mention « large cap » sera supprimée.

La zone géographique « Europe » est remplacée par « zone euro ».

2.2 Politique d'investissement du compartiment

Au sein des « Catégories d'actifs éligibles », la participation aux actions européennes est précisée comme suit : la fourchette « 80 % à 100 % » est remplacée par « au moins 90 % ». Le plafond des instruments dérivés a été réduit de 20 % à 10 %.

La section « Benchmark » avec une explication du benchmark utilisé a été ajoutée.

4.4. Prix de souscription initial :

Pour les actions de capitalisation de la classe d'actions R du compartiment European Equity Large Cap (Isin BE0161746475), une division d'actions dans le ratio 1 : 50 sera mise en œuvre à la date de la VNI du 15 décembre 2023.

Nagelmackers Institutional Medium Term

2.2 Politique d'investissement du compartiment

La section « Benchmark » avec une explication du benchmark utilisé a été ajoutée.

Nagelmackers Institutional Variable Term

2.2 Politique d'investissement du compartiment

Au sein des « Catégories d'actifs autorisés », la fourchette de la participation sur les instruments de dette dans lesquels des investissements sont effectués sera augmentée de « 80% à 100% » à « 90% à 100% ».

La section « Benchmark » avec une explication du benchmark utilisé a été ajoutée.

Disposition finale

Enfin, nous attirons votre attention sur le fait que les actionnaires des compartiments respectifs qui subiraient des modifications et qui n'accepteraient pas ces modifications ont la possibilité de se retirer sans frais (hors taxes éventuelles) pendant une période d'au moins une mois commençant au moment de la présente communication.

Autres informations:

Le rapport annuel et, s'il est publié, le rapport semestriel, les prospectus et les documents d'informations clés pour l'investisseur sont disponibles en français et en néerlandais sans frais au siège social de la Société et auprès de BANK NAGELMACKERS, rue Montoyer 14 - 1000 Bruxelles chargé de la distribution ou sur le site Internet suivant : www.nagelmackers.be.

Enfin, nous vous informons que la valeur nette d'inventaire est publiée sur le site Internet suivant : www.nagelmackers.be et dans les journaux a diffusion nationale « De Tijd » et « L'Echo ».

Le Conseil d'administration